

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. Elle est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections. »

### ***Rapport annuel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Janvier-décembre 2021**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2021, au moins 632 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. CONTEXTE</i> .....	4
<i>1. INTRODUCTION</i> .....	6
<i>I<sup>ère</sup> PARTIE : ANALYSE COMPARATIVE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI AU COURS DES ANNEES 2020 ET 2021</i> .....	8
<i>II<sup>ème</sup> Partie : DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i> .....	9
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	9
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i> .....	9
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	10
<i>I.3. DES FAITS SECURITAIRES</i> .....	11
<i>I.4. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	11
<i>I.5. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i> .....	12
<i>I.6. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	12
<i>I.7. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	13
<i>II. DE LA JUSTICE</i> .....	14
<i>III. DES ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> .....	14
<i>IV. DE LA GOUVERNANCE</i> .....	14
<i>V. GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19</i> .....	15
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	16

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CNTB** : *Commission Nationale Terres et Autres Biens*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**FRODEBU** : *Front pour le Démocratie au Burundi*

**MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

**ONG** : *Organisation Non Gouvernementale*

**ONU** : *Organisation des Nations Unies*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VSBG** : *Violence Sexuelle et Basée sur le Genre*

## **0. CONTEXTE**

Le rapport de la Ligue Iteka de l'année 2021 sur la situation des droits de l'homme au Burundi intervient au moment où le régime en place issu des élections de mai 2020 vient de passer une année et demie au pouvoir.

Malgré les discours positifs du Président burundais, Évariste Ndayishimiye, prônant l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi, le tableau des droits de l'homme est inquiétant.

L'environnement des droits de l'homme au Burundi a été marqué par des événements majeurs tant au niveau politique que social, lesquels événements ont eu des incidences sur la vie du pays.

Concernant les relations du Burundi avec la communauté Internationale, à la différence de son prédécesseur, le Président burundais, Evariste Ndayishimiye a manifesté une politique d'ouverture à la communauté internationale.

Ainsi, au mois de novembre 2021, les Etats Unis d'Amérique ont levé les sanctions ciblées contre les hauts gradés de la police et de l'armée burundaise impliqués dans les violences commises au cours de la crise politique consécutive à la décision du président d'alors, feu Pierre Nkurunziza, de briguer un 3<sup>ème</sup> mandat jugé illégal et inconstitutionnel. Lesdites sanctions ont également été levées pour certains opposants politiques.

Également, l'année 2021 au Burundi a été marqué par le rétablissement des relations entre le Rwanda et le Burundi. Suite à ce réchauffement des relations entre les deux pays, il s'est observé le retour des réfugiés burundais, principalement du camp des réfugiés de Mahama.

Au cours de sa quarante-huitième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé la fin du mandat de la Commission d'Enquête sur le Burundi, qui depuis sa mise en place en 2017, était chargé de documenter les violations des droits humains au Burundi et d'en identifier les responsables. Le Conseil des droits de l'homme a également procédé à la nomination d'un rapporteur spécial pour remplacer ladite Commission. Pourtant, cette nomination du rapporteur des Nations Unies au Burundi a été rejetée par le Gouvernement burundais.

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a retrouvé son statut A qu'il avait perdu en 2018 en raison de la non-indépendance face aux violations graves des droits humains commis au Burundi. L'ONU a estimé qu'un pas a déjà été franchi dans le bon chemin.

La libération de 5225 prisonniers par la grâce présidentielle, l'emprisonnement de certains agents de l'Etat du corps de police et du SNR qui ont été cités dans différents crimes, la libération de certains défenseurs des droits humains sont des faits positifs qui ont marqués le ministère de la justice.

Cette année a été aussi marquée par le travail accéléré de la CVR qui a qualifié de génocide des Hutu la crise de 1972, malgré différentes alertes de certaines personnalités et ONGs qui ont dénoncé l'incompétence et la partialité de cette institution.

Au niveau de la sécurité, différentes attaques des groupes armés, des embuscades sur les routes, des assassinats ciblés ont marqué l'année.

Au cours de l'année 2021, la gestion de la pandémie de la Covid-19 a été marquée par le lancement de la campagne de dépistage systématique dénommée "Ndakira, sinandura, sinanduzza" (Je guéris,

je ne contracte pas la maladie, je ne contamine pas). Néanmoins, les mesures prises dans cette perspective n'ont pas été observées. Le Gouvernement a organisé la semaine de diaspora qui a rassemblé des milliers de personnes où les mesures barrières contre la Covid-19 n'étaient pas suivies. En outre, certains hauts cadres de l'Etat ont manifesté une méfiance claire à l'égard du vaccin contre la Covid-19.

## ***1. INTRODUCTION***

Ce rapport annuel 2021 est un condensé des rapports trimestriels sur le plan de la situation des violations et allégations des violations des droits de l'Homme. Ainsi, au cours de cette année, le Burundi a connu des violations des droits de l'homme tel que les violations du droit à la vie, de tortures, de violences sexuelles et basées sur le genre, d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, de règlement de compte, de justice populaire et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de l'année 2021, des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 875 personnes ont été tuées dont 269 retrouvées cadavres, 62 portées disparues, 101 victimes de VSBG, 63 torturées et 535 arrêtés arbitrairement.

Parmi les personnes tuées au cours de cette année figurent 345 détenus qui ont péri lors de l'incendie qui a consumé la prison de Gitega le matin du 7 décembre 2021.

Parmi les victimes enregistrées au cours de cette année figurent 57 personnes tuées par des agents étatiques dont 9 cas d'exécutions extrajudiciaires.

Au cours de cette année, la Ligue Iteka a enregistré aussi 17 cas de réapparitions parmi les personnes déjà déclarées disparues dans ses rapports depuis 2015.

Parmi les victimes de ces violations, des femmes et des mineurs n'ont pas été épargnés. Au moins [88 femmes et 68 mineurs ont été tués](#), 2 femmes enlevées, 7 femmes et 2 mineurs torturés, 70 femmes et 24 mineurs arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à s'observer dans plusieurs endroits du pays et ce qui est très inquiétant dans la plupart des cas, des autorités administratives à la base précipitent leur enterrement sans que des enquêtes ne soient menées.

En plus de ces allégations de violations et de violations des droits de l'homme, des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été observées.

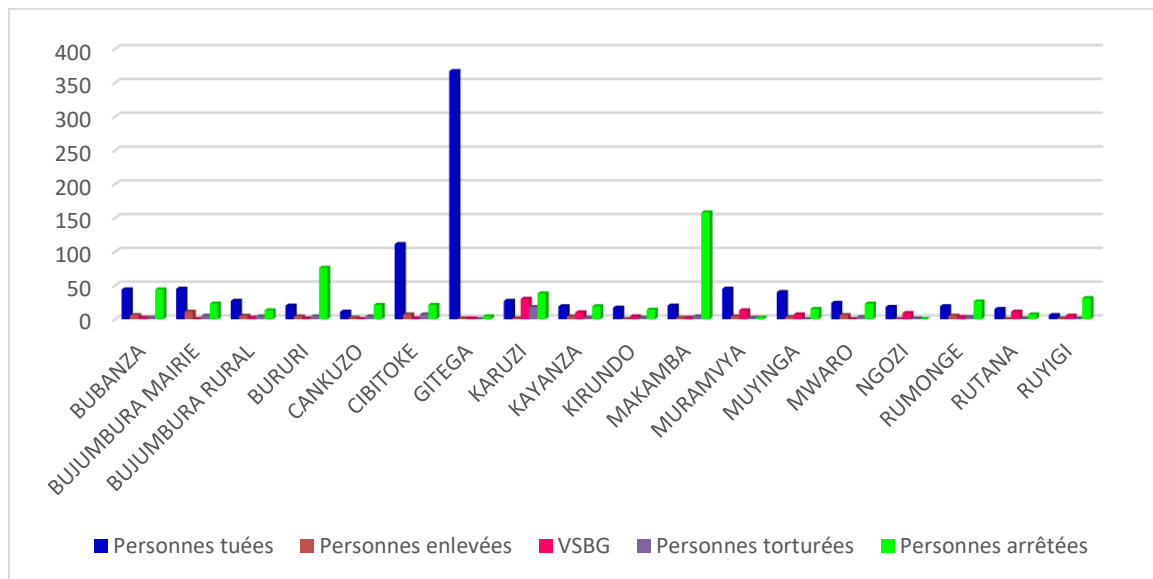
Les auteurs présumés de ces allégations des violations et des violations des droits humains sont en grande partie des policiers, des membres de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des militaires et des administratifs à la base.

Les membres des partis politiques n'ont pas été épargnés. Ainsi, 31 membres du parti CNDD-FDD et 6 membres du parti CNL ont été tués, 20 membres du parti CNL ont été enlevés, 10 membres du parti CNDD-FDD et 21 membres du parti CNL ont été torturés ; 60 membres du parti CNDD-FDD, 44 membres du parti CNL, 1 membre du parti MSD, 1 membre du parti UPRONA et 1 membre du parti FRODEBU ont été arrêtés arbitrairement ; 9 membres du parti du parti CNL ont été blessés.

La plupart des membres du parti CNDD-FDD ont été tués suite aux attaques armées par des gens non identifiés et d'autres ont été tués suite aux règlements de comptes.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Fig. 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au cours de l'année 2021**



Dans ce rapport, comme le graphique ci-dessus l'illustre, les principales allégations de violations, de violations et atteintes aux droits de l'homme relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Sur un total de 875 personnes tuées, la province de Gitega vient en tête avec 367 cas, soit 42%, suivie de Cibitoke avec 114 cas, soit 13%, Bujumbura mairie avec 45 et Muramvya avec 45 cas chacune et Muyinga avec 40 cas.

La plupart des personnes tuées en province Cibitoke ont été retrouvées cadavres, ayant été tuées par des gens non identifiés et présentant souvent des blessures. Notons que la plupart de ces corps ont été retrouvés tout au long de la rivière Rusizi, ligotés ou décapités. Les cadavres retrouvés au même endroit ont été souvent enterrés précipitamment par des membres de la milice Imbonerakure sous les ordres des autorités administratives.

Les principaux présumés auteurs de ces tueries sont des gens non identifiés avec 641 cas, soit 73%, des policiers avec 19 cas, des militaires avec 17 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 16 cas, des administratifs avec 4 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

Sur un total de 62 cas de personnes enlevées, la province de Bujumbura mairie vient en tête avec 11 cas, soit 18%, suivie de Cibitoke avec 7 cas, Mwaro avec 6 cas, Rumonge avec 4 cas et Bururi avec 3 cas.

Sur un total de 62 cas d'enlèvements, les agents du SNR sont des présumés auteurs de 30 cas, soit 48%, suivis par des gens non identifiés avec 15 cas, soit 24%, des agents de la police avec 8 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas et des militaires avec 4 cas.

En outre, la Ligue Iteka a répertorié 101 cas de VSBG. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Karuzi avec 30 cas, soit 30%, suivie de Muramvya avec 13 cas, soit 13%, Rutana avec 11 cas, Ngozi avec 9 cas et Muyinga avec 7 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé aussi 63 cas de tortures. La province de Karuzi vient en tête avec 18 cas, soit 28%, suivie de Cibitoke avec 7 cas, Bujumbura mairie avec 5 cas, Bujumbura rural, Bururi, Cankuzo et Makamba avec 4 cas chacune.

Ces cas de torture ont été commis principalement par des membres de la milice Imbonerakure avec 42 cas, soit 67%, suivis des policiers avec 9 cas, soit 14%, des agents du SNR avec 7 cas et des administratifs avec 5 cas.

Sur un total de 535 cas d'arrestations arbitraires, la province de Makamba vient en tête avec 158 cas, soit 30%, suivie de Bururi avec 76 cas, soit 14%, de Karuzi avec 38 cas, soit 7%, de Ruyigi avec 31 cas, soit 6%, et de Rumonge avec 26 cas.

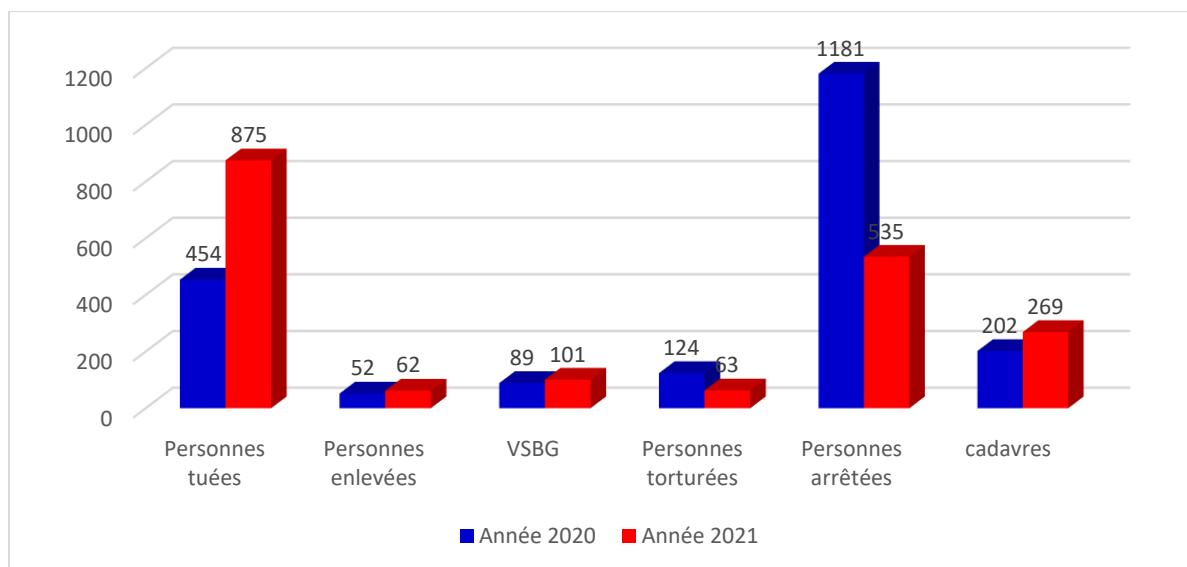
Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 366 cas, soit 68% suivis par des administratifs avec 75 cas, soit 14%, des agents du SNR avec 49 cas, soit 9%, des membres de la milice Imbonerakure avec 44 cas, soit 8% et des militaires avec 1 cas.

### ***1<sup>ère</sup> PARTIE : ANALYSE COMPARATIVE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI AU COURS DES ANNEES 2020 ET 2021.***

Au cours de ce rapport de l'année 2021, malgré l'avènement d'un nouveau régime au Burundi, des violations diverses des droits de l'homme sont toujours observées. Ainsi, la Ligue Iteka a relevé des cas de violations des droits de l'homme notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, de VSBG et d'arrestations arbitraires. Comme le graphique ci-dessous l'illustre, en comparaison avec l'année 2020, l'année 2021 a enregistré 875 cas de personnes tuées dont 269 cadavres retrouvés tandis que cet effectif était de 454 dont 202 cadavres retrouvés au cours de l'année 2020. Les personnes enlevées et/ou portées disparues au cours de l'année 2020 étaient de 52 contre 62 au cours de l'année 2021. Les victimes des VSBG étaient de 89 au cours de l'année 2020 contre 101 au cours de l'année 2021. Le nombre de personnes arrêtées au cours de l'année 2020 est supérieur à celui des personnes arrêtées au cours de l'année 2021, soit 1181 contre 535, en raison des arrestations massives opérées lors de la période électorale de l'année 2020. Le phénomène similaire a été observé pour des cas de tortures au cours de l'année 2020, soit 124 cas de tortures en 2020 contre 63 cas en 2021.



**Fig. II : Graphique comparatif des violations des droits de l'homme relevées au cours des années 2020 et 2021.**



**II ème Partie : DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

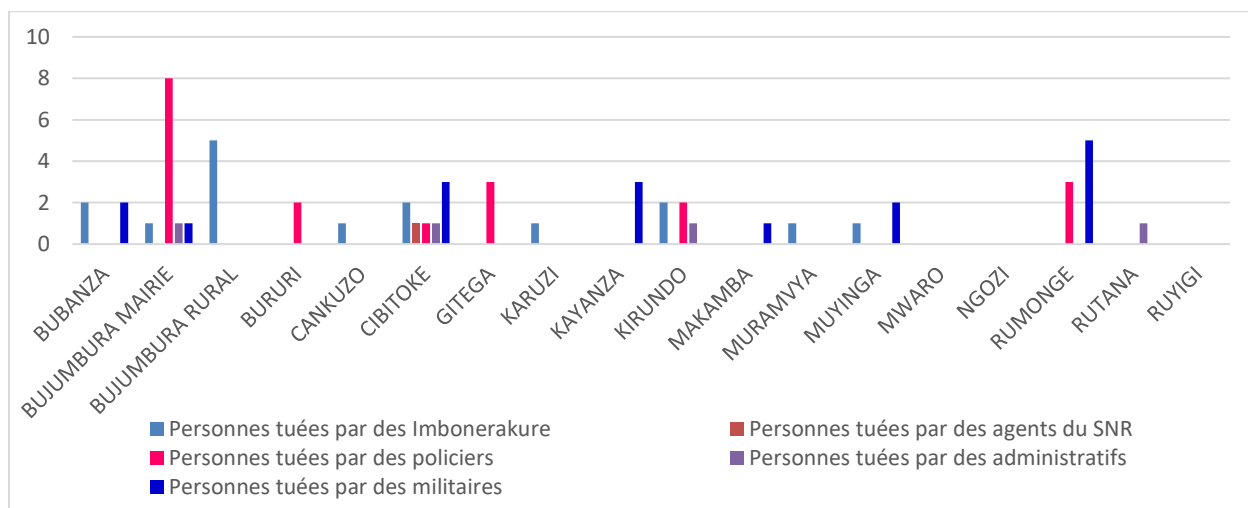
**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE**

**I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

Au cours de cette année 2021, la Ligue Iteka a relevé 57 cas de personnes tuées par des agents étatiques à savoir 19 tuées par des policiers, soit 33%, 17 tuées par des militaires, soit 30%, 16 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, soit 28%, 4 tuées par des administratifs et 1 tuée pas des agents du SNR.

La province de Bujumbura mairie est la plus touchée avec 11 cas, soit 19%, suivie des provinces de Cibitoke et Rumonge avec 8 cas chacune, de Bujumbura rural et Kirundo avec 5 cas chacune.

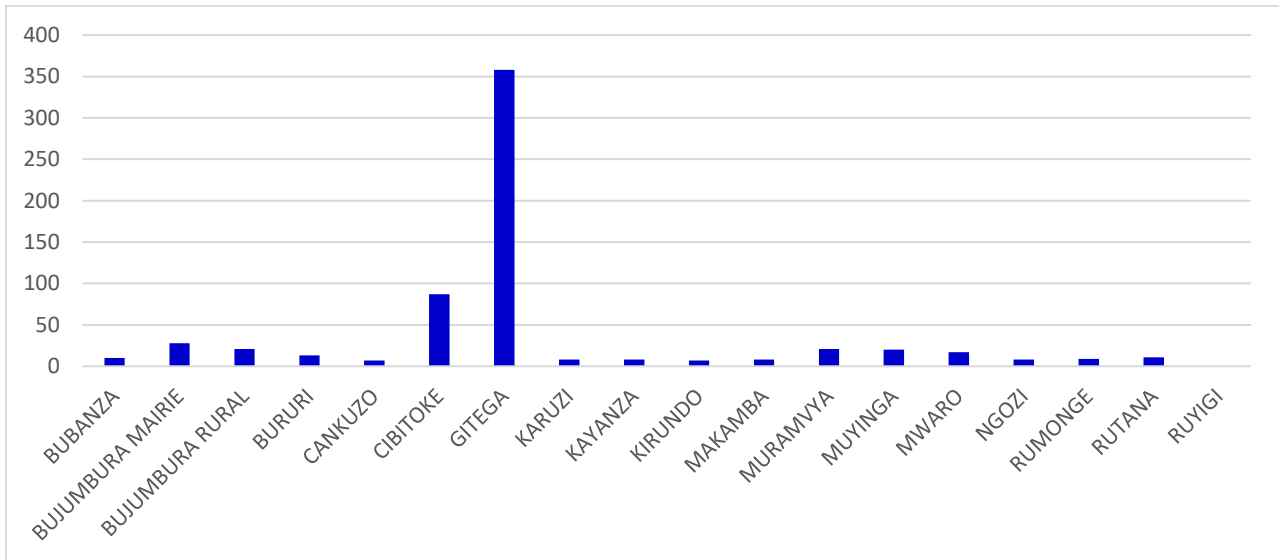
**Fig. III : Graphique illustrant des personnes tuées par des agents étatiques au cours de l'année 2021**



## I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de l'année 2021, la Ligue Iteka a relevé 641 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme le graphique ci-après le montre, les provinces les plus touchées sont Gitega avec 358 cas, soit 56%, suivie de Cibitoke avec 87 cas, soit 14%, Bujumbura Mairie avec 28 cas, soit 4 %, Bujumbura rural et Muramvya avec 21 cas chacune et Muyinga avec 20 cas.

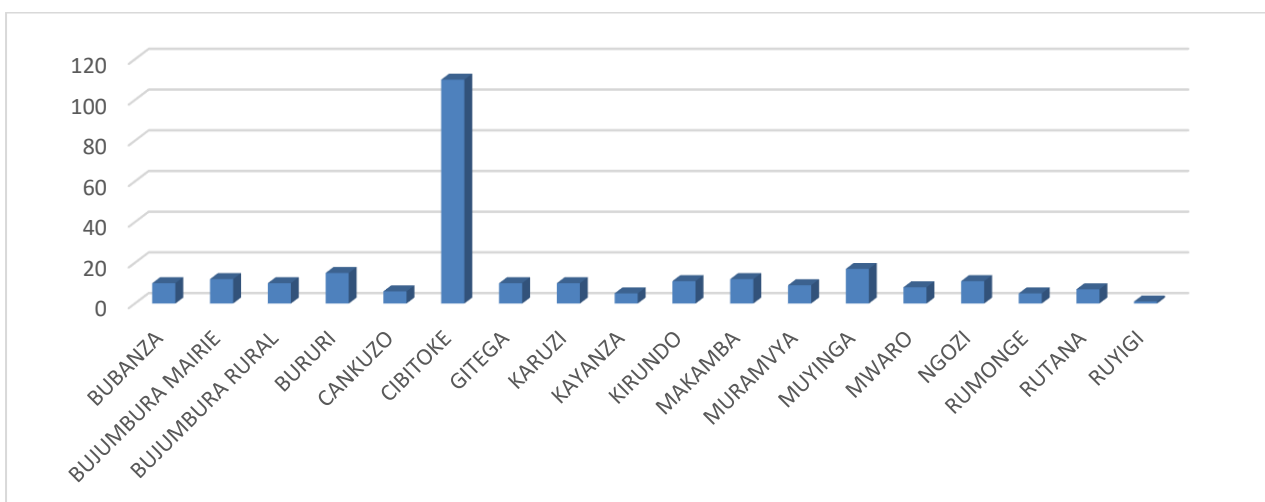
**Fig. IV : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés**



Parmi ces personnes tuées par des gens non identifiés, figurent 269 retrouvées cadavres dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits. Certains corps sans vie retrouvés étaient décapités ou présentaient des signes de violences. Dans certaines provinces, ces cadavres retrouvés ont été enterrés dans la précipitation sous les ordres des autorités administratives et policières sans établir l'identité des victimes.

Comme le graphique ci-dessous le montre, les provinces les plus touchées par ce phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 110 cas, soit 41%, suivie de Muyinga avec 17 cas, soit 6%, Bururi avec 15 cas, Bujumbura mairie et Makamba avec 12 cas chacune, Ngozi avec 11 cas, Bubanza, Bujumbura rural, Gitega et Karuzi avec 10 cas chacune.

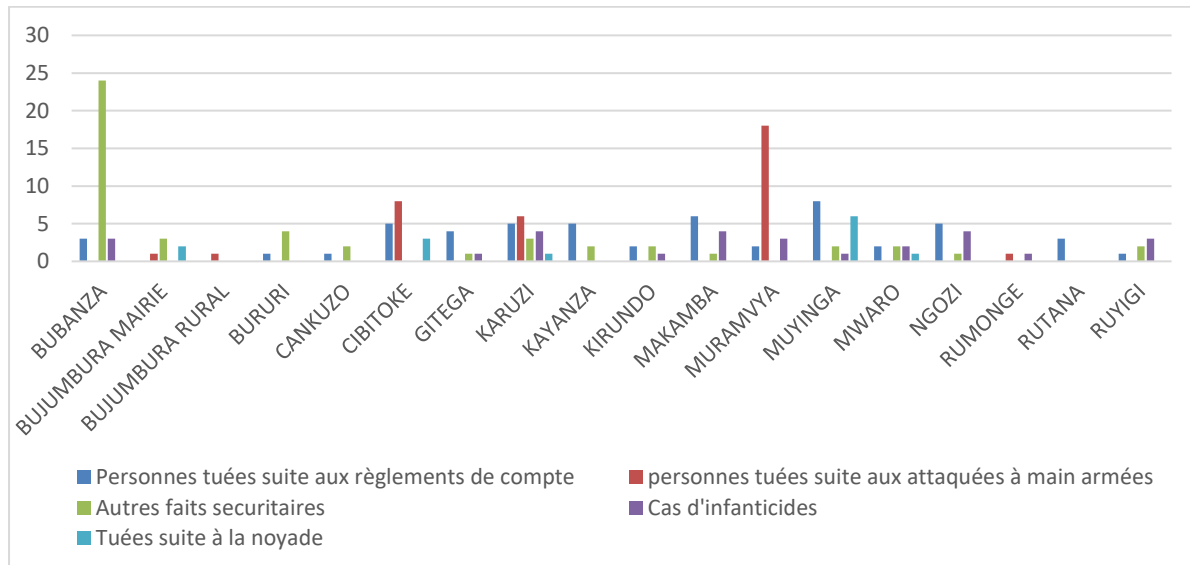
**Fig. V : Graphique des cadavres retrouvés**



### 1.3. DES FAITS SECURITAIRES

Dans cette partie, la Ligue Iteka a relevé 177 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires dont des personnes tuées suite aux règlements de compte avec 53 cas, soit 30%, 35 personnes tuées suite aux attaques à main armée manifestées par des explosions de grenades et des ambuscades tendues par des groupes armés, soit 20%, 27 cas d'infanticides, 13 tuées suite à la noyade ainsi que 49 personnes tuées suite aux autres faits sécuritaires.

**Fig.VI : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires**



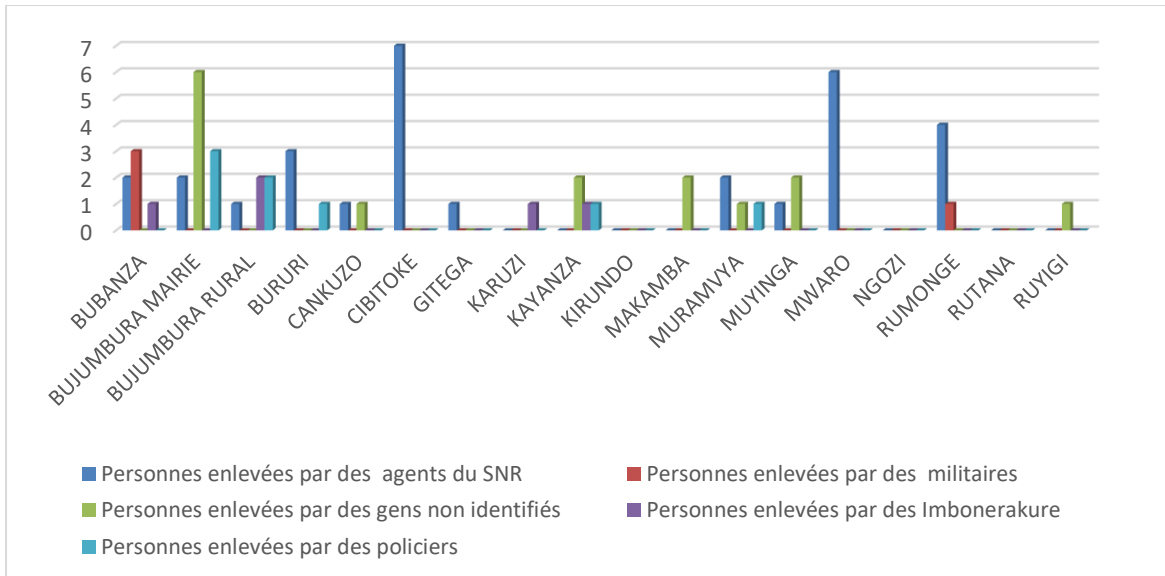
### 1.4. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 62 cas [de personnes enlevées et/ou portées disparues](#). Ainsi, les membres du parti CNL ont été les plus visés et 20 membres de ce parti ont été victimes de ces enlèvements, soit 32%.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura mairie avec 11 cas, soit 18%, Cibitoke avec 7 cas, Bubanza et Mwaro avec 6 cas chacune, Bujumbura rural et Rumonge avec 5 cas chacune.

Les présumés auteurs les plus cités dans ces enlèvements sont des agents du SNR avec 30 cas, soit 48%, des gens non identifiés avec 15 cas, soit 24%, des policiers avec 8 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas et des militaires avec 4 cas.

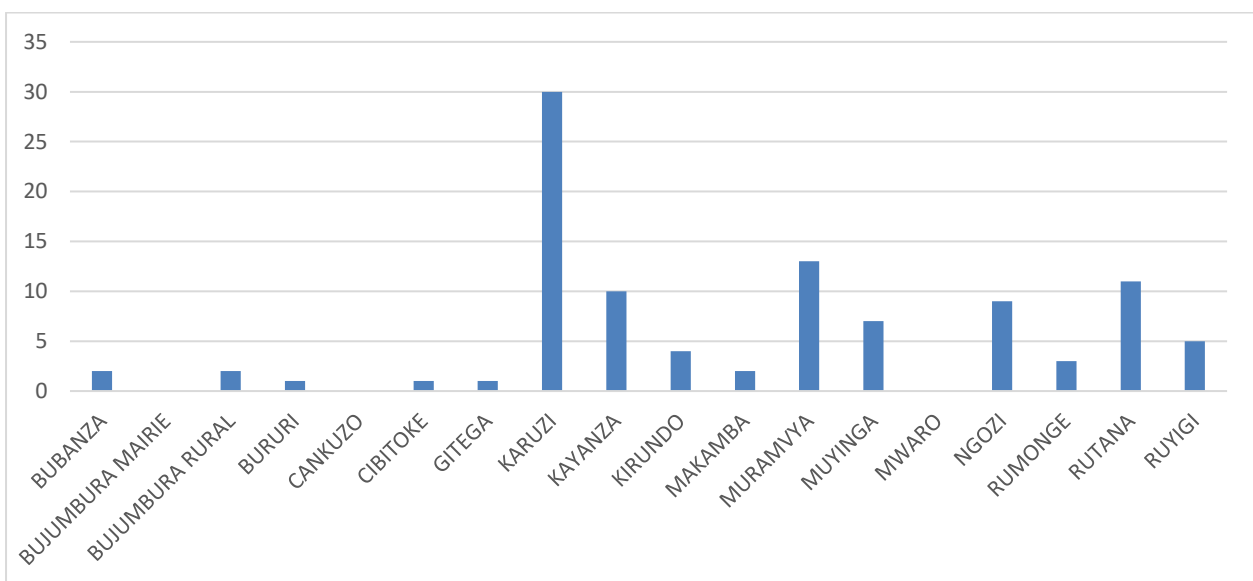
**Fig. VII : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues**



**I.5. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE**

La Ligue Iteka a répertorié 101 cas [de VSBG](#). Comme le graphique ci-après le montre, les provinces qui viennent en tête sont celles de Karuzi avec 30 cas, soit 30%, suivie de Muramvya avec 13 cas, soit 13%, Rutana avec 11 cas, soit 11%, et Kayanza avec 10 cas.

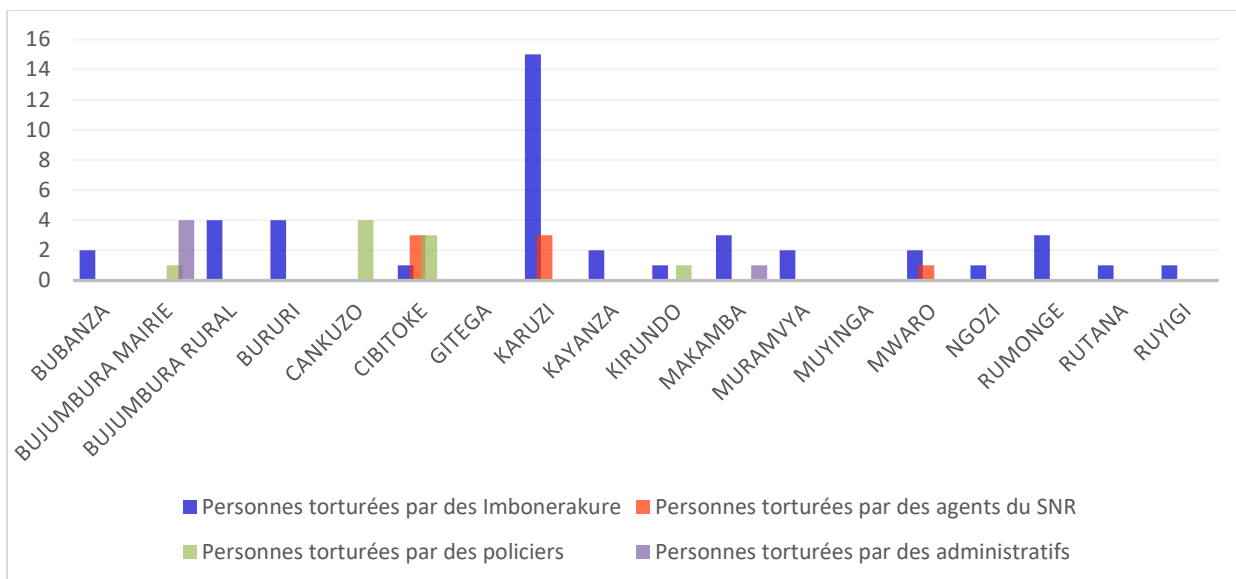
**Fig. VIII : Graphique des violences sexuelles et basées sur le genre**



**I.6. DES PERSONNES TORTUREES**

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 63 cas [de tortures](#) dont 10 membres du parti CNDD-FDD et 21 membres du parti CNL. Ces cas ont été commis principalement par des membres de la milice Imbonerakure avec 42 cas, soit 67%, suivis des policiers avec 9 cas, soit 14%, des agents du SNR avec 7 cas, soit 11% et des administratifs avec 5 cas. Comme le montre le graphique ci-après, la province de Karuzi vient en tête avec 18 cas, soit 29%, suivie de Cibitoke avec 7 cas, de Bujumbura mairie avec 5 cas. Les provinces de Bujumbura rural, Bururi, Cankuzo et Makamba ont enregistré 4 cas chacune.

**Fig. IX : Graphique des personnes torturées**



**I.7. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

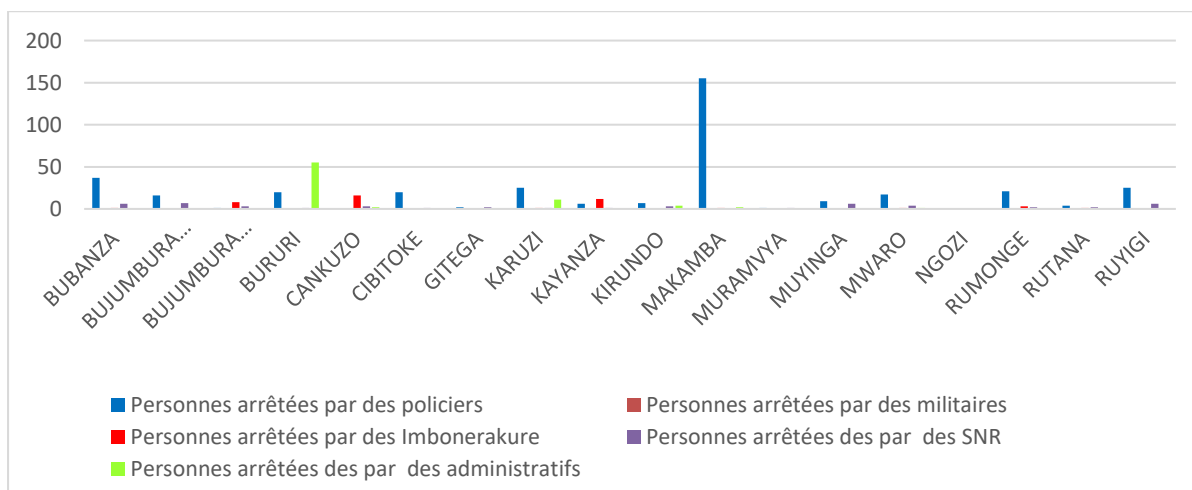
Au cours de cette année 2021, la Ligue Iteka a répertorié 535 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 66 membres du parti CNDD-FDD, 44 membres du parti CNL, 1 membre du parti MSD, 1 membre du parti Uprona et 1 membre du parti Frodebu.

La majorité des personnes arrêtées sont des membres du parti CNDD-FDD. La plupart d'entre eux ont été arrêtés suite à une embuscade tendue contre un véhicule de l'administrateur communal de Vugizo en province de Makamba et d'autres ont été accusés de collaborer avec des groupes rebelles.

La province de Muramvya vient en tête avec 158 cas, soit 30%, suivie de Bururi avec 76 cas, soit 14%, Bubanza avec 44 cas, soit 8%, Karuzi avec 38 cas et Ruyigi avec 31 cas.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 366 cas, soit 68%, suivis par des administratifs avec 75 cas, soit 14%, des agents du SNR avec 49 cas, soit 9%, des membres de la milice Imbonerakure avec 44 cas, soit 8% et des militaires avec 1 cas.

**Fig. X : Graphique des personnes arrêtées**



## ***II. DE LA JUSTICE***

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la justice, la Ligue Iteka a relevé des cas de procès de flagrance, des personnes condamnées par les différentes juridictions du pays, de fouilles perquisitions dans les différentes provinces et des arrestations de certains agents de l'Etat accusés de différentes infractions.

En outre, cette année a été marquée par la libération de plus 5255 prisonniers par la grâce présidentielle ainsi que la libération des défenseurs des droits humains notamment Germain Rukuki, libéré après 5 ans de détention et Nestor Nibitanga. Notons également la libération d'autres personnes victimes de détention arbitraire notamment Christa Kaneza et Fabien Banciryano.

Le procès du Procureur de la République de Bururi à la Cour d'appel de Makamba, la condamnation d'un militant des droits de l'homme, Tony Germain Nkina, par la Cour d'appel de Ngozi ainsi que la détention de Gérard Ndayisenga, cadre du SNR impliqué dans beaucoup de violations des droits de l'homme ont été également observés.

La Ligue Iteka a documenté d'autres éléments des personnes arrêtées suite aux actes de viol et aux détournements des fonds publics, un ex-administrateur communal et membre du parti CNDD-FDD accusé de vol, des collecteurs de pot de vin pour des agents de la CNTB, de dix membres de la milice Imbonerakure accusés de meurtre ainsi qu'une condamnation à perpétuité dans une affaire de flagrance par le TGI Kayanza à l'encontre d'un jeune homme accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

## ***III. DES ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevées.

Ainsi, la Ligue Iteka a relevé des cas de destruction de maison commerciale par un groupe d'Imbonerakure, d'abandons scolaires au cours de l'année 2020-2021, d'inscriptions au registre d'état civil pour le mariage des familles des Batwa et de maisons brûlées.

En outre, l'interdiction aux personnes de construire des parcelles en commune Buhiga, province Karuzi accusées de les avoir reçues d'une administration non reconnue, le rançonnement par des directeurs des écoles en commune Rugombo, province Cibitoke lors de l'inscription des écoliers de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année pour la rentrée scolaire 2021-2022, la violation du domicile et la destruction des biens appartenant à un membre du parti CNL par un groupe d'Imbonerakure commandés par un administratif ; des cas de pénurie du carburant dans le pays et la hausse des prix ; le manque de bancs pupitres dans les écoles et de la montée des prix des matériaux de construction ; des contributions forcées en province Cankuzo pour la construction d'une permanence provinciale du parti CNDD-FDD ont été rapportés.

## ***IV. DE LA GOUVERNANCE***

Au cours de cette période couverte par ce rapport, des cas de gouvernance relevés dans le pays concernent notamment la suspension des activités du parti CNL, des réunions des autorités administratives pour exiger des contributions forcées, de la gestion des cas de vol de la compagnie de télécommunication Lumitel, démolition des kiosques et des ponts en planches en Maire de

Bujumbura, de la politisation des activités publiques et de la gestion douteuse des morgues des hôpitaux publics de Bujumbura Mairie.

La Ligue Iteka a également relevé des cas de détournement de stock d'aliments thérapeutiques destinés aux enfants mal nourris, la destitution de tous les comptables communaux, la non-indemnisation des populations expropriées de leurs terres.

Au cours de cette année, la Ligue Iteka a aussi remarqué l'imposition des cultures à pratiquer dans les marais en province Cankuzo, le non-respect des mesures de stabulation et la démolition des infrastructures construites tout près des routes par les hautes autorités en province Cibitoke et les manipulations de la population dans le recrutement des policiers en province Karuzi.

La Ligue Iteka a aussi rapporté le cas de l'incendie qui a éclaté à la prison de Gitega où au moins 345 détenus ont trouvé la mort et des centaines de blessés ont été recensés. Au lendemain de l'incendie, le bilan officiel du gouvernement a fait état de 38 détenus emportés par le feu tandis que 69 ont été blessés.

La Ligue Iteka a également relevé des cas de détournements d'une part des fonds publics destinés au projet d'électrification de la zone Muyange en commune Nyanza-Lac, province Makamba et d'autre part, le détournement des aides alimentaires destinées aux enfants mal nourris en commune Vumbi, province Kirundo.

En date du 18 août 2021, le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, a suspendu pour une durée de 15 jours huit des conseillers à la présidence, accusés de s'absenter au service.

## ***V. GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19***

Au cours de cette année, comme d'autres pays du reste du monde qui ont été touchés par la pandémie de la Covid-19, le Burundi n'a pas été épargné.

Ainsi, la ligue Iteka a relevé une vague de contamination de la Covid-19 suite au relâchement de la mise en œuvre des mesures de prévention contre cette pandémie ; la fermeture des frontières terrestres pour des passagers ; la hausse du prix du certificat de la Covid-19 ainsi que des arrestations des propriétaires des bars et des boîtes de nuit accusés d'avoir violé des consignes édictées par l'Etat relatives à la lutte contre cette pandémie.

Au cours de cette année, le Gouvernement burundais a reçu l'aide des vaccins de la covid-19 de la part de la Banque Mondiale et de la Chine.

La Ligue Iteka a également rapporté la suspension de la mesure de test de la pandémie de la Covid-19 pour les déplacements dans les provinces de l'intérieur à partir de Bujumbura Mairie ; la peur des élèves contre le vaccin de la pandémie de la Covid-19 en province Cibitoke ; des cas de détenus testés positifs à la Covid-19 en province Muyinga.

Dans certaines provinces, suite à la prise en charge insuffisante des cas testés positifs, des personnes testées positives n'ont pas pu être confinées et ont été renvoyées à la maison.

La pandémie de la Covid-19 a occasionné la perturbation de certains services notamment les services de la santé et de l'éducation. En guise d'exemple, le Lycée Notre Dame de la Joie de Ruyigi a dû fermer ses portes puisque 4 professeurs avaient été testés positifs.

## ***VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Au cours de l'année 2021, des violations des droits de l'homme et allégations de violations continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des membres des parti CNDD-FDD, CNL, MSD, UPRONA et FRODEBU ont été la cible de ces violations.

Des cas d'exécution extra-judiciaire, des tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ont été signalés. Des cas de VSBG ont également été rapportés.

Le phénomène de cadavres est inquiétant par son nombre élevé et l'enterrement précipité par des autorités administratives à la base sans que des enquêtes ne soient diligentées.

La Ligue Iteka a relevé aussi des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels.

En outre, la Ligue Iteka a rapporté des questions de la justice, de gouvernance, de la gestion de la Covid-19 et d'autres faits sécuritaires ayant porté atteinte aux droits de l'homme.

Vu la situation très préoccupante des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

### **Au Gouvernement du Burundi :**

- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme commises dans le pays et traduire leurs auteurs en justice.

### **Aux partenaires techniques et financiers :**

- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi;
- d'utiliser de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit.

### **A l'EAC, à l'Union Africaine et à l'ONU**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

### **A la CPI :**

- d'accélérer les enquêtes sur le Burundi et procéder aux inculpations qui s'imposent.

### **A la population :**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.